

Synthèse des travaux exécutés dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Site de Tarnos – contrat « espèces invasives »

Le chantier a été mené conformément au cahier des charges accompagnant le contrat. Le suivi a été assuré par Arnaud Bassibey, agent patrimonial de l'ONF dans le sud-landais. La présente synthèse aborde le déroulement du chantier de façon détaillée, apporte des commentaires sur les photographies prises lors du chantier, et tire quelques enseignements.

Première partie : suivi du chantier, résultats

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise LOBY, du 10 au 14 septembre au 2012.

Déroulement de la semaine de travail :

- **Lundi 10 :** 7 personnes font l'arrachage du Sénéçon du Cap sur la dune pendant 8 heures pour un total de 60 sacs de 150 litres.
- **Mardi 11 :** 5 personnes font l'arrachage du Sénéçon du Cap pour un total de 60 sacs de 150 litres ; une personne travaille avec une mini pelle pour commencer l'arrachage du Baccharis au niveau du parking sous couvert forestier ; une personne se charge du transport vers la zone de broyage pendant 8 heures.
- **Mercredi 12 :** 5 personnes terminent l'arrachage du Sénéçon du Cap pour un total journalier de 49 sacs de 150 litres ; une personne poursuit l'arrachage du Baccharis à la mini pelle (en forêt) ; une personne transporte vers la zone de broyage pendant 8 heures. Le volume de Sénéçon du cap avoisine les **30 m³** pour **169 sacs de 150 litres**.
- **Jeudi 13 :** 4 personnes œuvrent à l'arrachage manuel du Bacharis en forêt à l'aide de pelles et une personne arrache les gros pieds de Baccharis et d'Herbe de la pampa à l'aide de la mini pelle. Une personne est affectée au transport, une autre à la broyeuse à branches. Durée de travail 8 heures. Volume total arraché : **Baccharis: 50 m³, Herbe de la Pampa 40 m³**.
- **Vendredi 14 :** 1 personne à la broyeuse à branches pour le Baccharis et 1 personne avec un tracteur et un broyeur à couteaux pour broyer l'Herbe de la Pampa.

Le total des heures travaillées est :

- 236 heures d'ouvriers
- 3 jours de mini pelle
- 2 jours de broyeurs à branche
- 0.5 jour de broyeur à couteaux + tracteur

Le travail d'arrachage du Sèneçon du Cap sur la dune correspond à la zone définie sur le cahier des charges.

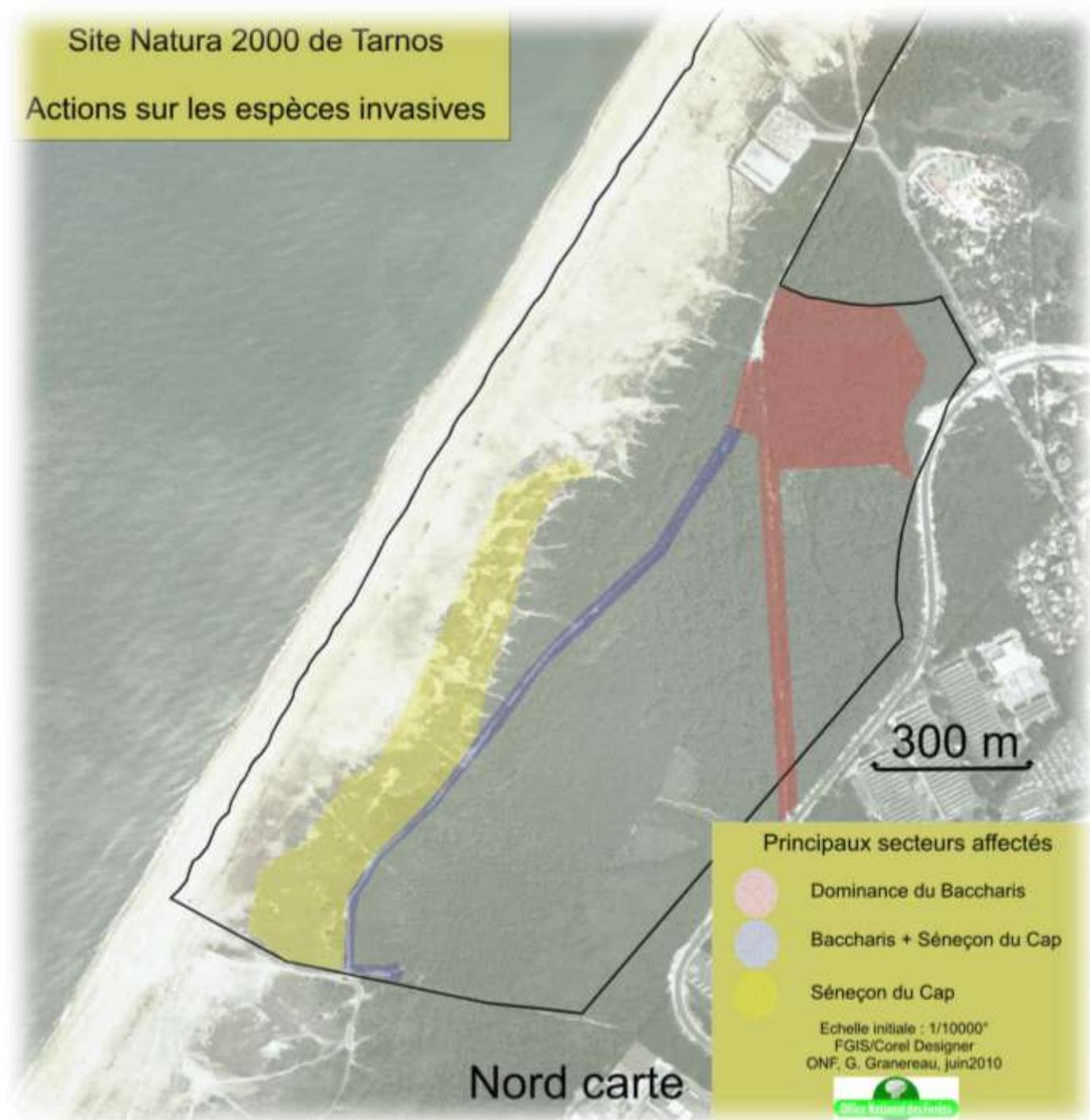
L'arrachage du Baccharis et du Sèneçon du Cap le long de la piste cyclable n'a pas été réalisé pour des raisons de manque de temps malgré un bon rythme des ouvriers.

L'arrachage le long de la piste dite « Bertin » et une bonne partie en forêt du Baccharis et de l'Herbe de la Pampa a été réalisé. (figure 1)



En vert : périmètre domanial ; en jaune intérieur hachuré diagonal : zone d'arrachage du Sèneçon du Cap ; en bleu intérieur hachuré vertical : zone de Baccharis et Herbes de la Pampas. Deux traits rouges : piste « Bertin ».

Toutefois, le temps a manqué pour traiter toute la forêt comme l'indiquait le plan dans le cahier des charges (figure 2).



Pour 2013, il n'est prévu que de l'arrachage manuel et du broyage, mais il faudra achever le travail de la zone forestière.

En conclusion, le travail réalisé a respecté les consignes données au début du chantier et le cahier des charges. Il a manqué une bonne journée de mini pelle et un tracteur avec remorque pour évacuer les plants arrachés au milieu des broussailles dans le périmètre forestier.

L'agent patrimonial,
Arnaud Bassibey

Seconde partie : illustrations

A partir des photographies effectuées par Arnaud Bassibey (sauf mention contraire), une visite commentée du chantier a pu être réalisée, nous la présentons ici.

Présentation des espèces invasives concernées



A gauche, Seneçon du Cap dans un pied de Lis Matthiole.

A droite, aspect de la plante et de son réseau racinaire.

Vue de Baccharis en plein développement, au milieu de ronces, d'Arbousiers. Les flèches pointent vers quelques pieds.

(Photo : G. Granereau)



Herbe de la Pampa, à gauche sur dune, à droite en mélange avec du Baccharis.

(Photos : G. Granereau)

Présentation du chantier

Arrachage manuel du Sénéçon du Cap. La plante est facile à extraire à la main, mais il convient parfois de faire attention à ne pas arracher avec les espèces patrimoniales ! (comme ici le Lis Matthiolo, espèce protégée)



Les premiers buissons près du sac (à G.) sont du Ciste, mais toutes les plantes foncées en arrière-plan sont des pieds de Sénéçon. La zone d'arrachage est assez étendue depuis la lisière.

Le Baccharis ne peut être arraché à la main, aussi une pelle équipée d'un grappin est indispensable. La technique permet d'extraire une bonne partie du réseau racinaire.





On voit ici la partie du réseau racinaire du Baccharis qui a pu être enlevée. La plante est assez « cassante », et le grappin permet de prendre en masse l'arbuste, évitant ainsi la multiplication de brins qui pourront donner naissance à de nouveaux plants.

La technique pour l'arrachage de l'Herbe de la Pampa reste la même. Le fait que le sol soit sableux facilite la tâche.



Baccharis et Herbes de la Pampa sont ensuite évacués soit manuellement soit par remorque vers une aire de broyage.

Herbes de la Pampa et Baccharis sont mis en tas en vue de leur broyage.



Sur une aire de stockage, un broyeur va traiter les Baccharis et les Sénéçons du Cap. Pour les Herbes de la Pampa, leurs feuilles longues et assez plastiques ne permettent pas d'utiliser cet engin.

Il sera donc nécessaire de traiter les Herbes de la Pampa l'aide d'un tracteur et d'un gyrobroyeur. L'aire de broyage fera l'objet d'un suivi, notamment pour vérifier la repousse éventuelle à partir de boutures ou de graines.



Troisième partie : synthèse, retour d'expérience.

L'opération menée en 2012 a permis :

- l'arrachage de **30 m³** (manuellement) de **Séneçon du Cap**
- l'arrachage de **50 m³** de **Baccharis**,
- l'arrachage de **40 m³** d'**Herbe de la Pampa**

Les plantes ont ensuite été **broyées**, soit avec un broyeur (Baccharis, Séneçon), soit avec un gyrobroyeur (Herbes de la Pampa)

L'entreprise a effectué **6 jours de travail mécanique** (soit 3780 €) et **230 heures de travail manuel** (soit 9200 €), pour un montant total de 12980 € et **13694 € TTC**. Un petit rajustement a été nécessaire pour compenser l'excédent effectué en manuel, mais il n'y a pas eu dépassement du montant alloué.

S'agissant d'une opération expérimentale, les surfaces initialement envisagées (mais non soumises à engagement) n'ont pas été atteintes. La quantité de Séneçon du Cap a par ailleurs été sous-évaluée, ce qui montre bien que l'expansion de cette espèce est très rapide une fois installée.

Sur les techniques :

- **l'arrachage avec un grappin est efficace** pour les Herbes de la Pampa et le Baccharis. Il semble préférable d'y avoir recours, plutôt que d'utiliser un godet, car il permet de mieux extraire le réseau racinaire et limite les cassures de branches ou racines.

- pour le **Séneçon du Cap**, la manutention est importante, et ce type de travail devrait être confié à l'avenir à des **entreprises de réinsertion**, à l'instar de ce qui est pratiqué pour le nettoyage manuel sélectif des plages.

- comme cela a déjà été pratiqué, l'élimination des invasives se fait par **broyage sur place**. Cette façon de faire est parfois critiquée, mais le coût de l'apport vers un incinérateur est tel que cela empêche d'y avoir recours. Il est donc envisagé de poursuivre les broyages « sur place », aux conditions suivantes :

* **limitation du nombre de zones** de stockage/broyage, et choisir des aires stabilisées (pistes, pare-feu...)

* mise en place d'un **suivi systématique** pour estimer la repousse (cartographie des zones, et rapport annuel accompagné de photos).

Projections pour 2013 :

- au vu de cette expérience, des compléments seront à effectuer en 2013, conformément au contrat.

- l'estimation du nombre de jours « entreprise » est à effectuer avant la fin 2012

- de même, il conviendra de faire appel à une entreprise de réinsertion pour les compléments sur le Séneçon du Cap et le travail manuel.

Nous faisons actuellement fabriquer un levier d'arrachage manuel, à utiliser sur le Baccharis ; on devrait pouvoir le tester avant fin 2012.

Pour garder une cohérence territoriale, il serait judicieux d'engager les actions de traitement des invasives sur les terrains du Conservatoire du littoral (dont on devrait prochainement suggérer l'intégration au site Natura 2000)

Chantier suivi par Arnaud Bassibey, qui a également fourni le compte-rendu du chantier et les photographies.

Le chargé de mission Natura 2000,

Gilles Granereau - octobre 2012